

Délégation Territoriale du Cambrésis
Commune de Fontaine au Pire - 59243
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Riot Chochelle A.P. du 09/12/1970	Ddtm
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages A E P	Captage de Fontaine au Pire D.U.P. du 06/06/1983	Ars
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : . MASTAING - LE PERIZET 225kV . CAMBRAI - LE PERIZET 63 Kv . CAUDRY- LE PERIZET et LE PERIZET – SOSLESMES/FAMAR 2 x 63 kV	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation : BETHENCOURT-VILLERS- OUTREAUX	Grt gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 115 : 05/05/1886 R.D. 74 : 22/08/1885 et 10/12/1895	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	RN 43	Conseil Général
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : BUSIGNY – SOMAIN	Sncf
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – NIERGNIES et de CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2 PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaison DOUAI Caserne Corbineau - GROUGIS Décret du 01/09/1989	
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetières communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**